

REUNION DU MARDI 1^{er} AVRIL 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE PREMIER AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 28 mars 2014 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande – MARTINOFF Jacqueline – LEBEL Françoise – DAGORN Pascale

Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques – BUSSON Christophe - MAHEUX Jérôme – CAILLE Vincent

Monsieur MAHEUX Jérôme a été élu secrétaire de séance.

1 / Délégation des Adjointes :

Le Maire délègue ses fonctions à ses Adjointes – Article L.2111-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LEMARCHAND Laurent : 1^{er} Adjoint – Tout pouvoir en cas d'absence du Maire
Personnel communal – Urbanisme – Voirie – Bâtiments communaux

M. LEGOUPIL Jacques : 2^{ème} Adjoint – Finances – Environnement – Baie de l'Orne –

Mme MARTINOFF Jacqueline : 3^{ème} Adjoint – Cérémonies Officielles – Festivités – Animation et relation avec les Associations – Communication -

2/ Délégation de signatures :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, d'autoriser les Adjointes dans l'ordre du tableau, à signer tous documents à la place du Maire, sans pour autant que ce dernier soit dessaisi des domaines en question.

3/ Délégations données au Maire par le Conseil Municipal :

Lecture de l'article L.2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal lui délègue les pouvoirs définis à l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des alinéas 1-5-12-13 et 16 soit :

1° De fixer, dans les limites autorisées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

...suite de la réunion du 1^{er} avril 2014.....

- 2° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- 4° De passer les contrats d'assurance.
- 5° De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 11° D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
- 12° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
- 13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
- 14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

4/ : Délégués des Commissions :

Rappel du rôle des Commissions par Monsieur le Maire.
Rappel du mode de scrutin.

Commission Finances – Budget – Personnel :

GREFFIN Jean-Louis – LEMARCHAND Laurent – LEGOUPIL Jacques – MASSELIN Yolande- LEBEL Françoise -

Commission Urbanisme - Voirie – Travaux :

GREFFIN Jean-Louis – LEMARCHAND Laurent - LEGOUPIL Jacques – CAILLE Vincent – BUSSON Christophe -

Commission Cimetière :

GREFFIN Jean-Louis – DUPUIS Thérèse – MASSELIN Yolande – MARTINOFF Jacqueline -

Commission Espaces verts, développement durable et fleurissement de la Commune :

GREFFIN Jean-Louis – DUPUIS Thérèse – MASSELIN Yolande – MAHEUX Jérôme – LEMARCHAND Laurent – BUSSON Christophe -

.....suite de la réunion du 1^{er} avril 2014.....

Commission Communication – Information – Tourisme – Jeunesse – Festivités :

GREFFIN Jean-Louis – LEBEL Françoise – DAGORN Pascale – MARTINOFF Jacqueline – MASSELIN Yolande

Commission Développement – Circulation – Stationnement :

GREFFIN Jean-Louis – CAILLE Vincent – MAHEUX Jérôme – DUPUIS Thérèse – LEGOUPIL Jacques – BUSSON Christophe –

Commission d'Appels d'Offres :

GREFFIN Jean-Louis – LEMARCHAND Laurent – LEGOUPIL Jacques – LEBEL Françoise – MASSELIN Yolande

Commission Accessibilité Handicapés :

LEMARCHAND Laurent – BUSSON Christophe – DAGORN Pascale – CAILLE Vincent – LEBEL Françoise -

5/ : Election du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de ses membres. Le Conseil décide à l'unanimité que le nombre de représentants soit de 9 dont 5 élus et 4 non-élus.
Après délibération du Conseil Municipal, il est décidé que les personnes dont les noms suivent forment le Centre Communal d'Actions Sociales.

Elus : GREFFIN Jean-Louis – DUPUIS Thérèse – LEGOUPIL Jacques – LEMARCHAND Laurent – LEBEL Françoise –

Non-élus : LAVALLEY Alain – RIBARD Jean-Christophe – BATON Nadia – LAFAY Maryvonne -

5/ Vote des délégués aux différents syndicats :

CABALOR : GREFFIN Jean-Louis

Suppléant : LEMARCHAND Laurent

AIDER : LEGOUPIL Jacques

Suppléant : MARTINOFF Jacqueline

SIVOM : GREFFIN Jean-Louis – LEGOUPIL Jacques

Suppléant : LEBEL Françoise - BUSSON Christophe

COLLEGE ALFRED KASTLER : DAGORN Pascale

Suppléant : MAHEUX Jérôme

ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES D'AMFREVILLE : DAGORN Pascale

Suppléant : CAILLE Vincent

....suite de la réunion du 1^{er} avril 2014.....

SDEC : LEMARCHAND Laurent

Suppléant : LEGOUPIL Jacques

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES ESPACES NATURELS : GREFFIN Jean-Louis

CORRESPONDANT DEFENSE : LEGOUPIL Jacques

COMITE DE JUMELAGE BELGE : MARTINOFF Jacqueline – LEBEL Françoise – DAGORN Pascale

OFFICE DU TOURISME MERVILLE-FRANCEVILLE : MASSELIN Yolande

Suppléant : DAGORN Pascale

SECURITE ROUTIERE : GREFFIN Jean-Louis

6/ Indemnité des Elus :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité trimestrielle établie comme suit :

- 80% des 17% de l'indice 1015 au Maire
- 67% de l'indemnité maximale à chaque Adjoint. Afin de minimiser les coûts, les 3 Adjointes se partagent l'indemnité de 2.

Vote pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7/ Travaux logement 3 rue Léopold Trébutien :

Une réunion de la commission « travaux » sera programmée pour une visite du logement afin de définir les modalités de remise en état de ce dernier.

8/ Questions diverses :

Comité des Fêtes : un courrier sera adressé au Président et membres du bureau pour une convocation avec la commission « festivités »

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé

La séance est levée à 20 heures 30 minutes .

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

